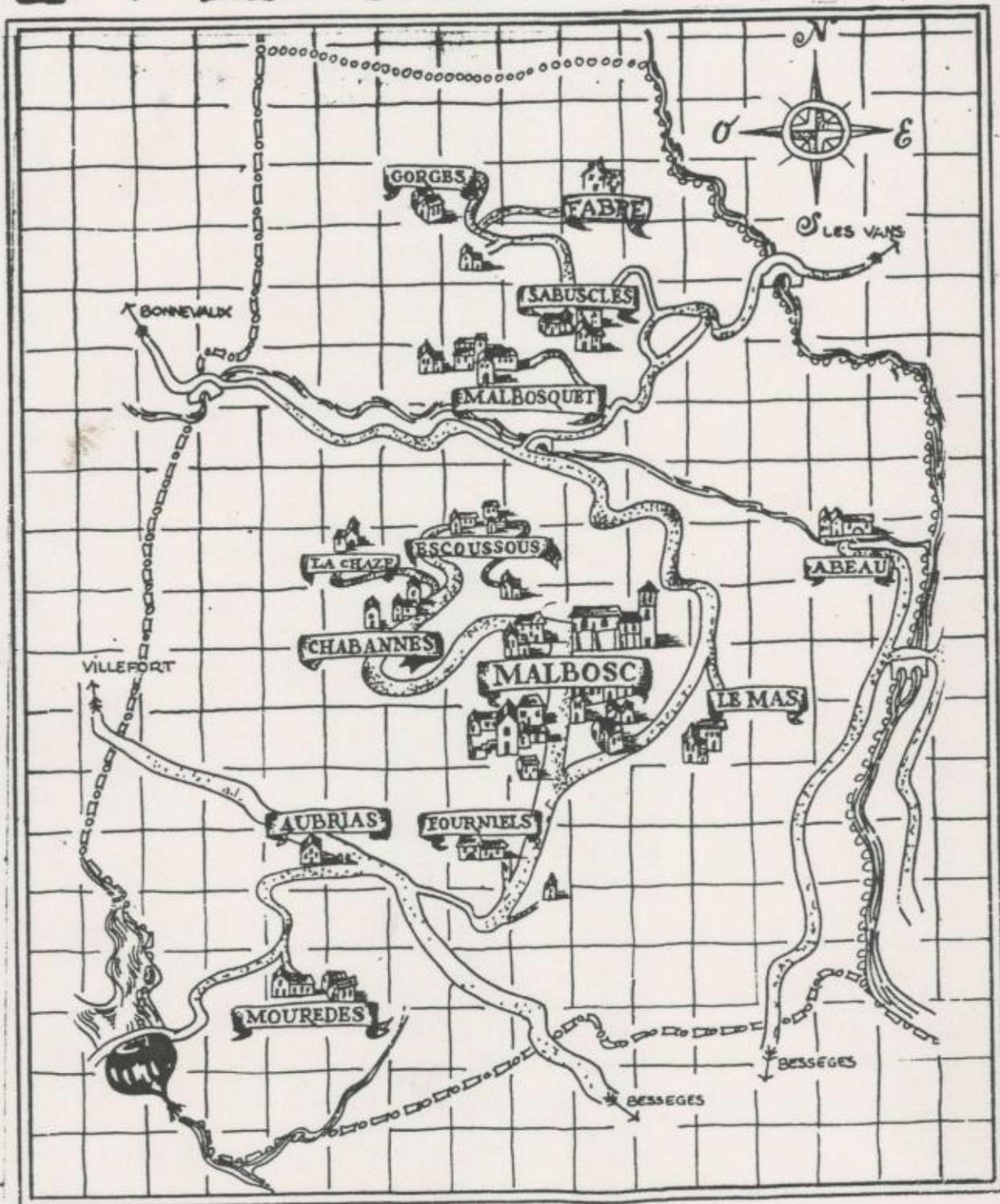


Malbosc



informations municipales

- S O M M A I R E -

- P. 2 Le mot du Maire
- P. 3 Le mot du Maire (fin).
Etat civil
Dons B.A.S.
- P. 4 Réunion du conseil municipal : le 30.12.85
" " " " : le 28.01.86
- P. 5 suite 5 " "
. OPAH
- P. 6 O.P.A.H. (suite)
Réunion du conseil municipal : le 26.02.86
- P. 7 " " "
Bibliothèque.
- P. 8 La page des enfants de l'école.
- P. 9 " " "

- LE MOT DU MAIRE -

Chers Administrés,

Ce numéro est le premier qui paraît en cette année 1986, aussi, bien qu'il soit tard, bien tard même, j'en voudrais de ne pas vous faire part de mes meilleurs vœux. Que cette année vous soit profitable en tout malgré les débuts très durs pour tous.

Ce retard de la parution de ce numéro est dû comme le précédent aux impondérables de la vie privée. Notre amie Claudine très handicapée par la grave maladie de sa belle sœur et de surcroît par le mois de février que nous venons de traverser, n'a pas pu malgré son dévouement, faire face à la tâche. Je pense que vous aurez à cœur de ne pas lui en tenir rigueur. Si, comme nous l'avions demandé au début de notre mandat d'autres bonnes volontés s'étaient manifestées, nous n'en serions pas là. Hélas comme le dit le proverbe : " la critique est aisée, mais l'art est difficile".

Quelles nouvelles depuis le précédent bulletin ?

Tout d'abord, de tristes nouvelles en ce début d'année puisque nous avons enregistré le décès de trois de nos concitoyens : Monsieur Adrien Meynadier, Madame Téraube Henria, Madame Hours Léona. Que leurs familles trouvent ici l'expression de nos sincères condoléances. Le creusement des fosses des deux dernières a été fait dans des conditions terribles. Que notre fossoyeur soit remercié pour la conscience qu'il a mise dans l'accomplissement de sa tâche.

Notre commune comme beaucoup d'autres a eu à souffrir de l'importante chute de neige. Nulle personne qui n'a pas participé au déneigement ne peut se faire une idée des difficultés que nous avons eu à faire au mieux. Certes nous avons eu des critiques et cela par des personnes qui n'ont en rien participé. Il est fort dommage que l'aspect d'entraide et de dévouement aux autres ait disparu de nos villages, remplacé trop souvent par un besoin d'assistance qui s'est érigé en droit. C'est évidemment une solution de facilité mais cela crée quelques fois des désillusions !

Enfin espérons que pour certains, cela sera une leçon. Dans nos Cévennes au climat capricieux, il ne faut jamais rester pendant l'hiver sans provision tant pour la "bouffe" que pour le chauffage.

Ceci étant dit, il n'en est pas moins vrai que cette chute de neige de par son abondance et sa qualité est tout à fait exceptionnelle. Cela ne s'était pas produit depuis mémoire des plus anciens. Devant ces cas, nous sommes désarmés, il n'est pas pensable de prévoir l'achat de matériel qui ne servirait que tous les cent ans.

Je profite de ce mot pour vous informer des dispositions qui sont prises pour assurer la régularité du vote du 16 mars. En effet, comme vous le savez, il y a deux votes le même jour : les députés

et les conseillers régionaux.
Dans la salle des fêtes, il y aura deux bureaux de vote. L'entrée dans chacun des bureaux de vote se fera par une porte distincte. Sur la porte sera affiché s'il s'agit du bureau de vote pour les députés ou pour les conseillers régionaux.

Pour ceux qui ont l'habitude de porter leur bulletin dans leur poche, faites bien attention de ne pas mettre un bulletin de député dans une enveloppe de conseiller régional ou vice-versa. Votre vote serait nul.
Espérons que cela se passera bien.

Espérant que notre bulletin reprendra son cours normal, je reste votre dévoué.

GARIDEL Noël

MAIRE

E T A T C I V I L

MARIAGE :

le 7.12.1985 Michel Yvon Raymond MARCILLIERE et Marie Renée OZIOL

DECES :

le 28.9.85 Mme COUBES Fernande Mathilde à Bessèges.

Le 18.1.86 Mr Adrien Auguste Edmond MEYNADIER

Le 8.2.86 Mme Henria Alphonsine LACROIX Veuve TERAUBE

Le 9.2.86 Mme Léona Marie Mathieu Veuve HOURS.

B.A.S. Dons

1985 :

370 F quête mariage
100 F don anonyme.

1986

CHAMBOREDON Marius	100 F
COUBES Suzanne	100 F
LAUBIN Albert	100 F
CHAMBOREDON Michel	40 F
TARDIEU IDA	20 F
ROBERT Blendine	20 F
TERAUBE	200 F
Anonymes divers	520 F
TOTAL	I.100 F

Réunion du conseil municipal : le 30.12.1985

Absents : M. Chamboredon Michel, Durand René.

1) Club informatique :

Une convention est passée entre la mairie et l'association des parents d'élèves afin de développer l'utilisation du matériel informatique dont est équipée l'école.
Cette convention précise le fonctionnement de cette nouvelle activité.

2°) Yoga :

Il est demandé l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes pour l'ouverture d'un "club" yoga à Malbosco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord. Toutefois, afin de couvrir les frais occasionnés par le chauffage de la salle des fêtes, le conseil municipal décide de placer un compteur EDF. Le relevé sera effectué lors de chaque utilisation de la salle.

Cette mesure concerne toutes les associations à l'exception du comité des fêtes.

3°) Allocation forfaitaire scolaire 84/85 s'élève à 140 F/an.

4°) Augmentation du salaire de Jocelyne Malnuit (garderie maternelle).
Jusqu'à présent salaire au SMIC et au prorata des heures effectuées.

Le maire propose de porter le taux horaire à 35 F.

Après délibération le conseil municipal donne son accord.

5°) camping

Un arrêté préfectoral autorise l'aménagement d'un camping sur la commune de Malbosco.

Les démarches sont faites pour obtenir des subventions auprès de l'Etablissement public régional et du conseil général de l'Ardèche.

Réunion du conseil municipal : le 28.01.1986

1°) Concessions au cimetière :

Le maire propose de revoir le tarif des diverses concessions au cimetière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe comme suit le tarif des concessions funéraires pour 1986 :

- cinquantenaires	114 F/ M2
- trentenaires	68F /M2
- temporaires	34F /M2

2°) Contrat pays d'accueil :

Le maire demande au conseil municipal s'il accepte d'adhérer au contrat pays d'accueil du canton des Vans.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord de principe, sous réserve de plus amples renseignements.

3°) Camping :

Le maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagement du camping s'élève à la somme de I.159,000, F H.T.

I.374.574 TTC

Ce projet sera financé de façon suivante :

- Subvention du conseil général 30 % du montant H.T. soit	347 700 F
- " " Zone Périphérique du Parc National des Cévennes pour la Ière tranche soit	84 000 F
- Emprunt	
- Fonds libres	942 874 F
TOTAL	I 374 574 F

Le maire explique au conseil municipal qu'en fonction du décret N° 851510 du 31.12.85, relatif à la dotation globale d'équipement des communes, il convient de demander une subvention spécifique à M. le Préfet pour la création du camping municipal.

Le conseil décide de demander cette subvention spécifique et donne mandat au maire pour effectuer les démarches qui s'imposent.

4°) Cour école :

Il est prévu la réfection de la cour de l'école. Nivellement - sable avec passage d'un cylindre.

5°) Opérations programmées d'amélioration de l'habitat - O.P.A.H. -

Le maire explique au conseil ce qu'est une OPAH et demande de se prononcer sur le lancement d'une éventuelle OPAH intercommunale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Qu'est-ce qu'une O P A H ? :

L'O P A H peut être définie comme un ensemble d'interventions s'inscrivant dans un programme général d'amélioration d'immeubles ou de logements. Cette opération est conduite par la collectivité locale dans le cadre d'un quartier ancien, d'une commune ou d'un groupement de communes et s'appuie sur l'initiative privée.

Il s'agit par cette démarche de favoriser la revitalisation économique et sociale, d'améliorer le cadre de vie, de remettre en état les immeubles anciens dépourvus du confort en incitant les propriétaires ou locataires à entreprendre des travaux d'amélioration.

Pour réussir la démarche repose sur une information soutenue des particuliers, pour cela, une équipe opérationnelle chargée de l'animation et du suivi doit être mise en place par la collectivité.

Avantages d'une O P A H :

- amélioration du cadre de vie dans l'habitat ancien, revalorisation du patrimoine architectural
- des retombées économiques : sur l'artisanat local, par le lancement de nombreux travaux, sur les finances locales, par la revalorisation des valeurs locatives de la taxe d'habitation et foncier bâti.

- une information particulière des propriétaires et locataires sur les travaux d'amélioration de l'habitat et leur financement (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires, personnes âgées, handicapées, immigrés...).
- des prêts majorés incitatifs pour les particuliers.
- une réponse à des besoins de logements dans la commune.

Les aides à l'amélioration de l'habitat mobilisables :

On peut distinguer :

- les primes majorées et réservées pour les propriétaires occupants : prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Elle est attribuée aux propriétaires occupants de résidence principale dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond et qui effectuent des travaux d'amélioration ou d'économie d'énergie dans leur logement.
- les subventions majorées et réservées pour les propriétaires bailleurs : subvention ANAH attribuée à ces propriétaires ou locataires qui effectuent des travaux d'amélioration de confort dans un logement occupé à titre de résidence principale moyennant le paiement de la taxe additionnelle au droit de bail et l'engagement de louer pendant 10 ans. En OPAH la subvention ANAH est fortement majorée et les conditions d'octroi sont assouplies.
- subventions à la réhabilitation de logements communaux (PALULOS).
- les prêts : Prêts locatifs aidés (PLA) pour l'acquisition-amélioration de logements locatifs.
Prêts accession à la propriété (PAP) pour l'acquisition-amélioration de logements, l'aménagement à usages de logements de locaux non destinés à l'habitation.
- autres prêts : prêts conventionnés
prêts amélioration et économie d'énergie
prêts acquisition amélioration
prêts complémentaires.
- aides pour personnes âgées (caisses de retraite, Etat, EPR).
- déductions fiscales.

L'équipe d'animation participe au montage des différents dossiers, en effectuant le plan de financement aux particuliers, en conseillant les élus locaux pour leurs projets communaux et en suscitant des opérations.

Commission Information
CI BRION

Réunion du conseil municipal le 26.02.86

Absents : Tilly Jean Michel ; Chamborédon Michel ; Durand René

1°) prix de l'eau :

Une demande de dérogation est faite pour justifier une augmentation supérieure

au taux légal (2,9 %)

Cette demande est faite en fonction des charges importantes (emprunts) de la commune et des projets à réaliser (adduction eau pour Chabannes - Escoussous).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe :

- le prix de l'abonnement à 86 F/ an pour Malbosc
180 F/ an pour Mourèdes Aubrias et Malbosquet
- le prix du M3 à 1.56 F
- prix de location compteur à 13 F/ an

2°) Taxes foncières

Les taux ne sont pas encore fixés mais après délibération, le conseil municipal donne son accord pour une augmentation régulière .

3°) dégâts de neige :

La neige n'a heureusement pas trop affecté les bâtiments communaux, à l'exception d'un toit situé derrière la mairie. Ce toit s'est abîmé lors de la chute de neige provenant du clocher de l'église.

Par contre une vive protestation a été faite par Cl. Brion contre la permanence de l'enneigement de plusieurs routes de la commune (notamment Chabannes, les Escoussous, le Serret, Fourniel) rendant la circulation automobile difficile, voire impossible, pendant près de trois semaines.

commission information
Cl. BRION

- B I B L I O T H E Q U E -

Le bibliobus est passé au mois de janvier 1986. Nous avons donc un nouveau choix divers et très intéressant de livres, pour adultes et enfants.

N'hésitez pas à venir nous voir !

PERMANENCE : le MARDI DE 16 H 30 à 18 H

Ecole de Malbosc 1er étage

+ + + + + + + + + + + + +
- P A G E des E N F A N T S de l'école -

= + + + + + + + + + + + + + =

Cette année, nous sommes 14 élèves, 7 filles et 7 garçons.
5 venant de Bonnevaux, 1 de gorge, 2 des Mourèdes, 1 de Chabanne,
1 des Escoussous, 1 de la Chaze, 2 du Serret et 1 de Malbosquet.

Nous correspondons avec les enfants de l'école de Bay en Haute Savoie
près de Saint Gervais. Nous nous échangeons des lettres, des cassettes,
des cadeaux des masques et des dessins.

Pour noel, nous avons fait un petit spectacle de chants, de mimes et
de danses avant la distribution des cadeaux par le père noel.

En janvier, un nouvel élève est arrivé aux Mourèdes - Sylvain.

= + + + + + + + + + + + + + =

Nous sommes allés en classe de neige à Lachamp Raphaël du
13 au 22 janvier, grace à nos parents, aux mairies et à l'association des
parents qui ont payé une partie du séjour.

Ski de fond, jeux, veillées, visite d'une ferme, découverte de la
forêt avec le garde forestier, tout cela occupait notre temps. Les repas
étaient bien préparés. Trois moniteurs nous apprenaient à skier : les
plus rapides avec Guy; les moyens avec Bob et les petits avec Milou.

On s'est bien amusé avec les enfants de l'autre classe de
Saint Georges les Bains. Pour la dernière soirée, quelques enfants dont
Gaelle ont présenté un petit théâtre " le géant aux chaussettes rouges",
préparé avec l'animateur François.

Nous avons aussi regardé des diapos sur le Sahara où François va chaque
année.

Un seul problème : Ophélie s'est faite une entorse au cours d'une descente
slalom.

Le mardi matin le rallye de Monté Carlo est passé dans le village et malgré
le froid vif, nous avons regardé passer les voitures. Michael se bouchait
les oreilles à cause du bruit des moteurs.

Quand nous sommes partis, la neige avait disparu du village. 15 jours
plus tard, il y aura plus de trois mètres de neige. Nous étions bien
contents de rentrer à la maison sauf Gael et bien d'autres qui seraient
restés encore un peu.

+ + + + + + + + + + + + +

La page des enfants (suite)

Début février, une grande tempête de neige s'est abattue sur notre région et il n'y a presque pas eu d'élèves pendant 15 jours. Après la neige, le gel et le froid : - 10° à l'abri dehors. Enfin, après les vacances de février, tout a fondu et tout est rentré dans l'ordre. Les 15 enfants ont repris le chemin des écoliers.

Nous espérons aller voir nos correspondants en mai en prenant le train et les recevoir chez nous à la mi-juin.

Le journal N°1 de la classe peut être lu à la bibliothèque de Malbosc. Son titre : " Malvaux et Bonbosc" avec des textes imprimés par les enfants . Le N°2 est en préparation; A suivre.

= = = = =
+ + + + +
+ + + + +
+ + + +
+ +
+